

Mémoire sur le Chemin de la Varpille

Examinons le problème du Chemin de la Varpille à Neuchâtel, apparemment menacé de fermeture définitive par une mesure administrative communale.

Ce chemin monte du début de la Route des Gorges, trente mètres en amont de l'Escalier du Suchiez, juste après la boulangerie-pâtisserie de W. Clerc démolie en 1998, jusqu'à la Rue du Suchiez où il débouche par un escalier côté ouest, à côté des maisons Suchiez 62 et 64, et par la jonction du Chemin de la Source avec la Rue du Suchiez par son débouché côté est, face à la maison Suchiez 68. L'endroit est une terre morainique et sablonneuse abritant traditionnellement quelques vipères, un couple de blaireaux, quelques fouines et de nombreux oiseaux et il permet le passage de renards et aussi de chevreuils vers le bas du quartier quand l'hiver est trop rude ou trop long. Il s'agit d'un tracé anciennement dans les vignes revenues naturellement à l'état de forêt, romantique, avec des segments de murs de vigne en pierres de taille non jointoyées et les vestiges d'un pavillon vigneron (figure 4) qui occupait cet espace jadis. Il est très apprécié par les habitants du quartier Suchiez-Chanet, les écoliers se rendant à l'école, les promeneurs de chiens et des sportifs gagnant les places de sport du Chanet depuis l'arrêt de bus de Vauseyon

En termes de cadastre, ce chemin traverse les parcelles 14424 et 14425 acquises par l'État et son service des Ponts et chaussées depuis le creusement du tunnel des Gorges du Seyon en 1998. Ces parcelles sont grevées de servitudes de droit privé concernant les constructions possibles. Il gagne ensuite la parcelle 3970 puis 16095 également propriétés de l'état, sur lesquelles existe un droit de passage perpétuel sur la parcelle de domaine public communal DP 268, propriété de la commune, parcelle qui ne concerne plus que le tiers supérieur du chemin qui descendait et débouchait à l'origine sur la rue des Parcs avant d'être détourné vers son départ actuel en raison de la construction de la galerie souterraine (figure 1). Il existe donc pour le Chemin de la Varpille un droit de passage perpétuel pour son ancien tracé qui constitue la partie haute de son tracé actuel. Les habitants du quartier se souviennent par ailleurs fort bien de la promesse faite lors de séances d'information traitant de l'avancement du tunnel par M. M. Hussain-Khan, l'ingénieur responsable à l'époque des routes du canton, d'une garantie de pérennité du chemin.

Le tronçon inférieur a été construit par la protection civile (dont un banc de bois, que sa vétusté a fait disparaître en 2019, portait l'adresse gravée au couteau) sur mandat de la

Commune ou de l'Etat. Le chemin descend par paliers successifs à la route des Gorges où il débouche sur un trottoir large de 145 cm dont le bord côté route porte deux points d'ancrage pour un garde-fou destiné à empêcher les personnes descendant d'empiéter sur la route. Les faux plats alternent avec quatre rampes d'escalier pour un total approximatif de quatre-vingt marches, récupérées sur des traverses usagées de chemin de fer en chêne. Les marches sont disposées sur un lit de ciment maigre et maintenues par des fers à béton. Six marches au moins demandent à être remplacées en raison de leur état de dégradation dont trois tout en haut vandalisées par les travaux forestiers faits à la demande de l'Etat en 2015 et destinés à protéger le débouché de la galerie descendante située en contrebas. Mais il n'y a aucune trace d'éboulement sur ce tracé par ailleurs convenablement sécurisé sur son flanc sud. La maintenance du sentier a été réduite à peu de choses mais les équipes des Parcs et Promenades sont intervenues à plusieurs reprises aussi bien pour le tronçon supérieur, domaine public de la Ville, que pour le tronçon inférieur sur les parcelles de l'Etat. La fermeture actuelle est demandée par la Ville et la suppression définitive du chemin est envisagée. La seule intervention étatique identifiée pendant ces vingt ans a été la coupe d'arbres de 2015 mentionnée ci-dessus

Ce chemin remonte à la nuit des temps. Avant la construction de la Route des Gorges en 1856 puis celle du bas du Chemin de la Source, la seule voie carrossable vers le Chanet était le Chemin de Serroue partant des Draizes, puis la rue du Suchiez et le haut du Chemin de la Source. Le Chemin de la Varpille, beaucoup plus court, était la seule voie permettant de relier à pied, par l'ancien puis le nouveau Pont de Casse-Bras (figure 2), les vignobles des Valangines à ceux du Suchiez et de la Varpille (figures 3 et 4) (et plus généralement Neuchâtel au Chanet et au versant ouest des Gorges du Seyon jusqu'à Valangin via le Chemin de la Source et le Gibet). La nouvelle Route des Gorges du Seyon l'a traversé en 1856 puis son départ a été déplacé vers son départ actuel lors de la construction de la voie descendante, en galerie, de la route des Gorges (1998). Son existence ancienne, de la Rue des Parcs à la Rue du Suchiez, est par exemple attestée sur un plan officiel utilisé par la clinique du Chanet en 1913 (figure 5) ou sur des documents dès les premières années du dix-neuvième siècle (figure 6). S'agissant d'un chemin de fonction et non d'un chemin de promenade ou de tourisme, il ne figure pas sur l'inventaire des chemins pédestres mais son importance économique et historique est attestée par son inscription sur les documents mentionnés plus haut.

Ce chemin est fermé depuis plus d'une année en raison d'"une rénovation prochaine", indiquent des affiches apposées par les Parcs et Promenades de la commune. C'est

aussi l'explication que donne Monsieur Vincent Desprez dans sa réponse du 5 mars 2020 aux questions posées par des habitants du quartier impatients de voir la réouverture du chemin: " *C'est effectivement notre service qui a posé une barrière pour interdire l'accès à ce chemin, selon un principe de précaution, suite à des observations faites, en lien avec des dangers apparents, le long du tracé. Au regard de l'importance des travaux de sécurisation à prévoir, le dossier est traité par notre ingénieur communal, qui coordonne les réflexions à ce sujet, avec les différents services concernés de la ville et ceux du canton, qui avaient réalisé ce chemin au moment des travaux routiers du secteur de Vauseyon.*" Une question de sécurité donc, confirmée par Monsieur A. Benacloche, ingénieur communal, dans sa contribution du 16 avril : «*Nous avons été sollicités par un citoyen qui dénonçait l'état dégradé du chemin et qui, après constat avec différents services sur place, s'est parfaitement vérifié en particulier sur son tracé inférieur. Outre les marches constituées par des traverses en bois fortement dégradées, nous avons également pu observer des éboulements. Par principe de précaution, nous avons pris la décision de fermer l'accès au public de ce dernier avant de statuer sur une éventuelle remise en état.*"

Mais un autre motif apparaît pour justifier la longue fermeture du sentier. Savoir s'il appartient à la Commune ou à l'État de payer les frais de rénovation. Toujours M. Benacloche: "*Nous avons mené quelques recherches afin de déterminer le statut officiel de ce sentier et de l'obligation de son entretien. Il s'agit également de définir les prises en charge respectives de ceux-ci, le cas échéant, entre le Canton et la Ville*". Un dernier argument justifie la fermeture définitive du Sentier : "*La route H20 a été reprise par la Confédération (OFROU) au 1er janvier 2020. Le statut routier de la jonction de Vauseyon a donc évolué et il apparaît aujourd'hui incongru l'aboutissement du cheminement piéton sur une bretelle autoroutière tout comme la présence du passage piétons non conforme aux normes dans son prolongement. Nous attendons la prise de position de l'OFROU que nous avons sollicité. Enfin, de manière objective, d'autres alternatives d'accès depuis Vauseyon jusqu'au haut de la rue du Suchiez existent, par l'escalier du Suchiez en ouest, certes moins bucolique et, plus en est, par le cheminement le long du Seyon (depuis l'arrêt de la ligne 120 « Pont des Parcs » et également proche de l'arrêt de « Vauseyon »), via la passerelle permettant de traverser ce dernier, qui rallonge, il est vrai, de manière significative le parcours, mais qui permet d'emprunter la route historique qui montait initialement au Chanet. Nous vous orienterons bien entendu et dès que possible sur la position formelle de l'OFROU et de la suite donnée à ce cheminement "*

De fait, on passerait d'une nécessité de rénover par mesure de sécurité à une obligation de fermer un sentier incompatible avec son débouché sur « une bretelle autoroutière ». L'argument est difficilement entendable puisque le chemin débouche sur un trottoir et que débouchent également sur cette « bretelle autoroutière » les escaliers du Suchiez, le garage de l'État et les maisons des Gorges 4 et 6 qu'il faudrait également fermer sur la base de cette logique. Comme dit le proverbe : « qui bon chien veut occire la raige li met seure ».

Quant à la dégradation du chemin, il faut noter surtout celle de son débouché supérieur avec une double atteinte à l'escalier et au cheminement vers le Chemin de la Source causée par les forestiers du canton en 2015, signalée au conseiller d'État Laurent Favre la même année dans une lettre restée sans réponse : *« Dans l'immédiat, les habitants de la région impliquée seraient heureux que les arbres soient replantés, les débrosses nettoyées, les lieux remis en état (l'accès depuis le Chemin de la Source reste défoncé et le passage public traversant les parcelles abîmé) »*.

En réalité, des indications très précises sur le nouveau chemin de la Varpille sont données par un ingénieur étroitement impliqué dans l'étude de la traversée de Neuchâtel en tunnel et de ses accès (auto-)routiers. Ces accès ont été étudiés par un bureau local d'ingénieurs, très au courant des réalités et des problèmes locaux, en coordination avec commune, canton et OFROU. Le but de la confédération et du canton était de respecter ou rétablir dans la mesure du possible l'état des lieux préexistant à leur intervention. Pour le chemin de la Varpille cela a été fait très soigneusement et s'est traduit (Fig 7) par son prolongement vers le bas à travers les terrains du canton; par la construction du trottoir au nord du virage des Gorges permettant l'accès au chemin depuis l'ouest; par un passage pour piéton dédié tout exprès à ce chemin permettant son accès depuis le sud; et par le trottoir au nord des immeubles 4 et 6 de la Route des Gorges et la rénovation de l'escalier descendant de cette route vers la route des Parcs -où se trouvait initialement le départ du chemin- facilitant son accès par le sud est.

En principe l'OFROU a pris tous les frais d'aménagement à sa charge. Pour les frais d'entretien, les partenaires intéressés (ici: commune, canton et ? confédération) établissent en général une convention à cet effet. On ignore si une telle convention a été établie ici.

En résumé, on voit là une tentative de faire disparaître un sentier forestier d'utilité publique, protégé par un droit de passage perpétuel, à la riche histoire, en raison d'une dispute commune-canton pour identifier le payeur d'une remise en état, mais surtout en

raison d'une mise en doute de la légitimité d'un tel sentier depuis le reclassement de la route H20 en catégorie supérieure, au mépris des promesses solennelles cantonales quant à son maintien.

C'est en quelque sorte un cas d'école de l'interdiction d'espaces verts pour des citoyens-piétons et les sportifs au profit des citoyens motorisés dans un quartier qui a déjà payé un tribut certain à la circulation automobile. Une mesure antiécologique à l'heure où la circulation routière est identifiée comme un facteur majeur de réchauffement climatique, l'exercice physique comme un facteur de protection de la santé et l'immersion en milieu naturel comme un facteur protecteur de la santé mentale.

Pour l'ADSL
F. Verdon, membre ADSL
Juin 2020